

SERVICE FINANCES  
EM/GLN

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 MARS 2010

### DELIBERATION

#### **OBJET : Contrat d'accompagnement à l'emploi – CAE Passerelle**

Rapporteur : Josick ALLOT

Depuis la mise en invalidité de l'agent chargé de la gestion des archives administratives et des réponses aux demandes de renseignements généalogiques, ces missions ne sont plus assurées de façon satisfaisante.

Dans l'attente d'un recrutement statutaire à prévoir dans le cadre de l'organisation du futur espace culturel / médiathèque, il est proposé de recourir à un agent en CAE Passerelle.

Il s'agit d'un dispositif réservé aux jeunes entre 16 et 25 ans, demandeurs d'emploi et rencontrant des difficultés d'accès au marché du travail (y compris de jeunes diplômés, de tous niveaux).

La durée du contrat est de 12 mois, pour un service hebdomadaire de 20 à 35 heures. La rémunération est le SMIC. Le but du CAE Passerelle est de favoriser à terme l'embauche en secteur marchand. Pendant la durée du contrat, la Mission locale accompagne le bénéficiaire, notamment pour l'aider à trouver des stages d'immersion dans les entreprises du secteur marchand.

La prise en charge par l'Etat est de 90% du salaire brut (95% si le CAE fait suite à un CIVIS = contrat d'insertion dans la vie sociale). L'employeur est exonéré des charges patronales à hauteur de 68,33%.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le recours à un CAE Passerelle de 35 heures par semaine pour la fonction archives.

Le conseil municipal, vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** cette proposition à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
L'adjointe déléguée aux ressources humaines

Marie-Bernadette LE NEVE.